



**SYNDICAT CGT des Personnels  
des Organismes Sociaux**  
**[cgt.cpam74@orange.fr](mailto:cgt.cpam74@orange.fr)**

## **REFUS DU TELETRAVAIL EN DEMI JOURNEE ????**

**Lundi 1<sup>er</sup> mars / 16 h 49 :**

Vous avez tous reçu un courriel en rapport avec l'indemnité télétravail avec la précision suivante :

*« Le télétravail en demi-journée n'est pas autorisé qu'il s'agisse d'1/2 journée de contrat ou une ½ journée complète par un congé. »*

Ah bon ??

D'où provient cette information ? En Réunion de négociation ? **NON !**

Où a-t-elle été discutée ? En Réunion CSE ? **NON PLUS !**

**Ah ?? La Direction aurait-elle décidé de rompre le dialogue avec les organisations syndicales ? De les occulter définitivement ?**

C'est dans ces conditions que notre organisation syndicale a décidé d'interpeler la direction ce jeudi 04 mars pour obtenir des éclaircissements.

Pour l'heure aucune réponse...

Nous espérons vivement qu'une suite sera donnée.

En attendant interrogeons-nous :

Différentes réunions de négociations ont permis d'aborder le télétravail :

- Négociation sur la charte télétravail,
- Négociation de l'accord télétravail.

Sur ce dernier point nous sommes toujours en attente du PV de négociation qui contrairement aux précédentes réunions de négociations n'est toujours pas paru ??

Pourtant l'accord est bien paru dès l'agrément par le COMEX ?

**Oui.**

Les informations sont-elles parues sur Philéas depuis le 1<sup>er</sup> Février 2021 ?

**Oui.**

Alors pour quelle raison la direction refuse-t-elle de faire paraître ce PV ???

**Bonne question.**

Nous rappelons que les échanges entre les organisations syndicales et la Direction doivent être portés à la connaissance de l'ensemble du personnel.

Jamais le télétravail en demi-journée et le refus du télétravail en demi-journée n'ont été abordés lors des séances de négociations. **Et les élus CGT n'y sont pas favorables !**

**Et surtout en pleine crise sanitaire actuelle.**

**Nous alertons donc le personnel à ne pas penser qu'il doit faire un choix mais à se questionner pourquoi on souhaite lui imposer un choix à faire ?**

**Sans discussion ?**

**Sans concertation ni avec les élus ? ni lors des négociations ?**

**Nous revenons rapidement vers vous.**

**Restons mobilisés en ces temps difficiles.**

